



Association québécoise
des auteurs dramatiques

LE BULLETIN

Vol. 5, n° 1 ■ Janvier 2000

LES AUTEURS DRAMATIQUES ET LES CRITIQUES :

Même combat ?

En décembre dernier, l'AQAD demandait à une vingtaine d'auteurs leur opinion sur la pratique de la critique au Québec. Pour stimuler leur réflexion, elle leur soumettait le court texte que vous trouverez ci-dessous.

Jusqu'à maintenant, seulement deux auteurs (et un critique!) ont répondu à notre appel. Moment défavorable à l'approche des fêtes de fin d'année? Désintérêt pour la question? Timidité ou peur des représailles? Nous ne savons comment interpréter ce silence. Nous relançons donc notre appel en direction cette fois de tous les auteurs dramatiques. Vos réponses, si réponses il y a bien sûr, seront publiées dans le prochain Bulletin qui doit paraître en mars prochain.

L'automne 1999 a fourmillé de rebondissements pour les auteurs... et la critique. Il s'est en effet passé peu de semaines qui n'aient été marquées ici ou à l'étranger de philippiques enflammées émanant de membres de l'un ou l'autre groupe.

Le cinéaste français, Patrice Leconte, disait ainsi accepter la critique, mais refuser le mépris et les assassinats planifiés d'une coterie de plumitifs parisiens. Pendant ce temps, l'Association québé-

coise des critiques de théâtre lançait une pétition au titre accrocheur « Culture et critique : même combat » pour dénoncer le peu de place fait à la critique dans les médias d'ici.

À ces passes d'armes sur le rôle de la critique, se sont ajoutées des déclarations remettant en question la qualité du travail des auteurs d'ici. Prise la main dans les goussets profonds de Téléfilm

Suite à la page 3

Sommaire

Violation du droit d'auteur « Bousille et les justes » au Rideau Vert	4
Crise de cœur d'une directrice artistique	6
Rapport d'activités 1999	7
Nouvelles brèves	10-11

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 1999

Rapport moral du président

Le rapport d'activités pour l'exercice écoulé que vient de vous lire Michel Beauchemin est exhaustif; il prend aussi en compte le début du nouvel exercice 1999-2000 et en donne les objectifs et les priorités. J'ai peu de choses à ajouter et si je prends la parole, c'est un peu pour respecter la tradition et... l'ordre du jour.

Cela me permet de me détacher des questions pratiques et de parler d'un

phénomène qui nous concerne tous et qui a une incidence directe avec les politiques passées et futures de l'AQAD. En effet, nous assistons depuis plusieurs années à l'érosion des droits d'auteur et à la remise en question de la place et de l'importance de l'auteur dans le processus d'expression. On peut constater ce double phénomène à tous les échelons. D'abord dans notre propre sphère d'activité où l'exception à des fins pédago-

giques, prévue dans la nouvelle *Loi sur le droit d'auteur*, ouvre la porte à tous les abus. Elle fait de l'auteur un des seuls citoyens doublement taxés. Je n'ai jamais entendu proposer que les fournisseurs de matériel scolaire (tables, sièges, craies, livres, papier, etc.) soient obligés d'offrir leurs produits gratuitement. C'est pourtant ce qu'on demande aux auteurs.

Suite à la page 2

Rapport moral du président

Suite de la page 1

Dans le même esprit de mépris ou d'indifférence, les onze producteurs de TAI étirent les négociations sur la commande avec les auteurs dramatiques depuis sept ans, alors que dans les vingt dernières années ils n'ont fait qu'une seule véritable commande. Et tout ça pour offrir un à-valoir sur les doigts d'auteur; c'est-à-dire rien, puisque c'est juste une avance, en plus de tenter de restreindre la libre circulation de l'œuvre.

Je ne m'étendrai pas plus sur cette négociation marathon avec des gestionnaires de fonds publics, si ce n'est pour souligner que cette attitude des producteurs de théâtre fait écho et reproduit un état d'esprit que l'on retrouve chez les producteurs de cinéma et de télévision. Sur tous les fronts, éclatent le mépris et l'arrogance des privilégiés de notre bien-être



culturel, après dix années de consolidation et d'absence de mécanismes de sanction.

Quand Micheline Charest de la compagnie CINAR affirme qu'il manque de scénaristes de talent au Québec et que l'économique doit primer sur le culturel, cela n'est pas tellement loin de la réflexion d'un représentant des producteurs qui dit craindre que, s'il faut payer un cachet de commande, les théâtres seront obligés de jouer les traductions françaises existantes.

Dans un autre ordre d'idée, mais toujours dans la même ligne du tout à l'économique, les pressions s'exercent aux niveaux décisionnels. Déjà le CALQ, notre seule source de subvention, 15 000 \$ (vous avez bien entendu, 15 000 \$, une goutte d'eau), nous prévient que la subvention cessera en 2002.

- Qui générera les conventions négociées?

- Qui assumera la défense des intérêts économiques et moraux des auteurs?
- Qui défendra le répertoire dramatique québécois que lorgne la SACD de France? Qui assumera notre représentation à tous les niveaux?
- Qui veillera au respect de la loi sur le statut de l'artiste pour les auteurs?

Notre permanence est un employé à deux jours et demi par semaine (il en travaille cinq). Si le CALQ coupe notre subvention de 15 000 \$ comment le garder?

Tout ça pour vous dire que l'auteur seul ne pourra que constater la tendance actuelle caractérisée par l'érosion de ses droits et la disparition de sa place dans l'économie théâtrale.

Ce n'est qu'en mettant en commun nos énergies que nous parviendrons à

renverser la vapeur. Il est important que l'AQAD ait les moyens de ses besoins. L'argent accumulé des cotisations est de votre ressort. Même si nous devons en vertu de la loi 90 représenter tous les auteurs, qu'ils adhèrent ou non à l'association, il en va de votre intérêt de cotiser à l'AQAD pour vous doter d'une association forte, active et essentielle. D'autant plus que cette cotisation est la moins élevée du milieu.

Il est aussi important que nous puissions étendre notre champ de perception aux niveaux collégial et universitaire (où plus de 30 % des droits ne sont pas payés) afin de percevoir d'autres revenus. Le CALQ peut nous aider en finançant le projet quinquennal de la SoQAD.

Je pense avoir fait mon effort de guerre en parlant de tout et de rien et de l'essentiel. À l'aube d'un nouveau millénaire, je vous laisserai sur quelques vœux:

- À chaque auteur, un chef d'œuvre descendu par la critique plutôt qu'une horreur encensée par tous les médias.
- À l'AQAD, 287 membres cotisants soit autant que nous avons d'auteurs sur notre site, le plus gros et le plus complet au monde, de dramaturgie francophone.
- À chaque auteur, un Prix du gouverneur général qu'il refusera et un Masque qu'il acceptera ou vice versa.
- À l'AQAD, une subvention équivalant à 50 % (O.K. j'accepte 25 %) de celles du CEAD ou du CQT.
- Au président, la permission de ne plus faire de rapport.

Robert Gurik



Association québécoise
des auteurs dramatiques

1231, rue Panet
Montréal (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : (514) 596-3705
Télécopieur : (514) 596-2953
adresse web : www.aqad.qc.ca
Courriel : info@aqad.qc.ca

Conseil d'administration de l'AQAD :

Robert Gurik, président, Joël Richard, vice-président, Raymond Villeneuve, secrétaire trésorier, Pierre Legris, Sylvie Lemay, Marie-Louise Nadeau et Jean Régnier, administrateurs.

Secrétariat exécutif :

Michel Beauchemin

**Responsable de la rédaction
du Bulletin :**

Michel Beauchemin

Graphisme et montage :

Mardigrate inc.

**L'AQAD est subventionnée par le Conseil
des arts et des lettres du Québec dans le
cadre du Programme de subventions aux
associations professionnelles d'artistes.**

LES AUTEURS DRAMATIQUES ET LES CRITIQUES : Même combat ?

Suite de la page 1

Canada et de la SODEC, la richissime productrice de télévision Micheline Charest, propriétaire de la maison de production CINAR, rendait les auteurs d'ici responsables de ses malheurs : il y avait ici pénurie de scénaristes qualifiés. Jamais en retard d'une polémique, l'ineffable Robert Lévesque, de son côté, clouait au pilori les auteurs québécois joués cet automne à Montréal.

Les auteurs québécois ont eu à notre connaissance peu l'occasion de donner leur avis sur l'ensemble de ces questions, si ce n'est dans les rubriques « Lettres à l'éditeur » des journaux ou sur le web. L'AQAD vous offre donc la possibilité de faire connaître votre point de vue dans les colonnes de son Bulletin du mois de janvier 2000. Pour mémoire, nous vous proposons un florilège de quelques citations, auxquelles vous pouvez vous référer ou non... à votre guise.

* * *

« Le réalisateur de *Ridicule* se disait « effaré de l'attitude de la critique vis-à-vis du cinéma français. Certains papiers, qui ressemblent à autant d'assassinats prémédités, me font froid dans le dos. Comme si leurs auteurs s'étaient donné le mot pour tuer le cinéma français commercial, populaire, grand public ». In *Le Devoir*, page 1, propos cités par Christian Rioux.



Pétition « Culture et critique : même combat » — Nous, soussignés, manifestons notre désaccord avec la tendance actuelle à réduire de plus en plus la place que l'on accorde à la critique professionnelle, à la fois dans les médias électroniques et dans la presse écrite. Il nous semble aberrant qu'une radio publique, par exemple, s'en remette systématiquement à de simples spectateurs pour juger d'une œuvre théâtrale, ou pis, que certains réseaux aient complètement abandonné la critique dans certains domaines; comme il nous semble tout aussi déplorable que certains grands quotidiens n'aient plus de critiques attirés à temps plein. Nous pensons que le public mérite un éclairage avisé sur les productions culturelles.

Pétition diffusée par l'Association québécoise des critiques de théâtre, sous la responsabilité de Michel Vaïs. (queatre@uqam.ca)



« Détail piquant : dans son discours, Micheline Charest s'est félicitée d'avoir investi « de façon continue dans la formation de scénaristes et d'artistes d'ici », mais elle a ajouté presque immédiatement que « les pénuries de main-d'œuvre qualifiée ça existe ». Plusieurs ont compris hier que Mme Charest faisait allusion au fait qu'on pouvait manquer de scénaristes qualifiés ». In *Le Devoir*, 18 novembre 1999, page 1, article de Paul Cauchon.

« Elles (les pièces N.D.L.R.) me paraissent, on l'aura remarqué, faiblardes, molles ou écrites de biais. Ainsi de puis la rentrée de septembre n'en ai-je vu aucune — je parle des créations — qui m'ait d'une quelconque façon intéressé. Choinière, Champagne, Billette, Bienvenue (on le saura tantôt) et Chaurette (mais c'est une autre histoire), rien qui vaille, rien qui n'aille; ou alors du truc mal désappris à l'École nationale ou alors le tout-venant d'une jeunesse qui ne sait pas quoi dire ni comment l'écrire ». In *ICI*, Du 11 au 18 novembre 1999, page 35, article de Robert Lévesque.



« À Montréal, moins prestigieuse, la curée anti-critique est constante et le cuir y est mince. Le milieu théâtral mijote dans le ressentiment car pour lui la critique, à moins d'être favorable ou au moins complaisante, ce qu'elle est pourtant largement, est vécue comme l'attaque répétée d'un adversaire commercial; c'est quasiment une opération qui serait illégitime, en tout cas une concurrence déloyale auprès du spectateur payeur ». In *ICI*, Du 9 au 16 décembre 1999, article de Robert Lévesque.

« Bousille et les justes »

Au début du mois de décembre 1999, Productions Gratien Gélinas Ltée intentaient des poursuites contre le Théâtre du Rideau Vert pour non-respect du texte intégral de cette œuvre de Gratien Gélinas. Cette poursuite soulevant la problématique du respect du droit moral de l'auteur, nous avons demandé à monsieur Michel Gélinas, administrateur de la société Productions Gratien Gélinas Ltée, de nous communiquer son point de vue sur cette affaire.

Mis au courant par les médias de la poursuite que nous avons récemment intentée contre le théâtre du Rideau-Vert, Michel Beauchemin, secrétaire exécutif de l'AQAD m'a demandé s'il était possible de donner ma version des faits en invoquant une certaine préoccupation entretenue à l'AQAD, quant à certaines libertés prises récemment par des producteurs avec les textes qu'ils montent. Voici notre situation.

Établissons d'abord que le droit d'auteur sur l'œuvre de Gratien Gélinas appartient depuis plusieurs années à Productions Gratien Gélinas Ltée, une société dont il était le seul actionnaire de son vivant. Sa succession liquidée, la propriété de cette société passera à ses nombreux héritiers directs conformément à ses dispositions testamentaires. J'étais et je suis toujours l'administrateur de cette société, en plus d'avoir été l'agent de Gratien Gélinas depuis 1981. Inutile de préciser qu'en ces deux qualités, j'ai été à même de mesurer l'importance extrême qu'il accordait au respect du texte de ses pièces dont il entendait justifier à qui voulait l'entendre l'utilité de chaque mot et de chaque réplique. Il n'en autorisait pas la publication avant qu'elles n'aient véritablement subi l'épreuve du temps, généralement plus de 150 représentations. Lorsqu'il en était le metteur en scène, il ne tolérerait pas le moindre écart au texte et il corrigeait ses comédiens à la première occasion.

Depuis bientôt 20 ans, dans mes tractations avec les producteurs, j'ai donc toujours eu le mandat de faire respecter ces exigences en plus de celles qu'il

pouvait avoir lui-même dans le traitement que l'on se proposait de donner à la production de ses œuvres. Il m'a même déjà demandé à l'époque de refuser au TMN une licence pour produire Bousille parce que son directeur de l'époque lui refusait un veto sur le choix des comédiens et du metteur en scène. Toutefois le temps ayant passé, il a cessé d'être en mesure d'exercer un tel contrôle et, bien évidemment, personne ne peut le remplacer dans cette prérogative. Il n'est donc pas de mon ressort ou de ma compétence d'intervenir dans des concepts de mise en scène, de choix de comédiens ou de décorateurs etc. Une chose demeure toutefois : le texte qu'il a écrit doit être respecté selon son plus cher désir ; voilà le mandat que je me reconnais et que toute ma famille sans exception s'attend de me voir exercer. Désormais, on peut donc monter Gratien Gélinas de la façon qu'on voudra, *dans la seule mesure où son texte est joué intégralement, sans rajouts ni coupures.*

Cela dit, je trouve regrettable qu'en voulant rendre hommage au « père de la dramaturgie québécoise », la direction artistique du RideauVert n'ait pas jugé à propos de s'enquérir de cette réalité. Qui plus est, dans le cas qui nous occupe, le théâtre a signé avec Productions Gratien Gélinas Ltée une convention dont l'article 9 se lit comme suit :

Le texte final de la Pièce est celui qui est publié présentement chez Sogides, Éditions Quinze - théâtre, disponible en librairie. Il ne peut être modifié sans l'autorisation écrite de l'Auteur (*défini comme Productions Gratien Gélinas Ltée par ailleurs dans la convention*).

Cette clause a pour but de permettre, le cas échéant, de remplacer s'il y a lieu par des expressions plus modernes certains mots ou certaines locutions qui seraient mieux comprises par un public contemporain, à charge pour le producteur d'en faire la démonstration.

La metteure en scène et les comédiens ont été choisis. J'en ai été informé par courtoisie. Toutefois, aucune demande de modification au texte ne m'est parvenue. Je n'ai pas eu de raison de supposer que l'on ait modifié le texte, cela jusqu'à la lecture d'une critique parue dans le journal La Presse où l'on faisait état de telles modifications. Une dizaine de représentations avait alors été déjà donnée. Je dois préciser que j'habite maintenant les USA et que les médias du Québec ne me rejoignent qu'avec un retard certain. J'ai alors téléphoné à Serge Turgeon, avec lequel j'avais traité cette affaire, et la seule question que je lui ai posée a été : « Avez-vous modifié le texte ? ». Sa réponse a été à l'effet que seules les deux dernières répliques avaient été interverties et il a jugé à propos de me rappeler une vérité que je n'aurais jamais dû perdre de vue selon lui, à savoir « qu'il ne faut pas toujours croire ce qu'on lit dans les journaux. »

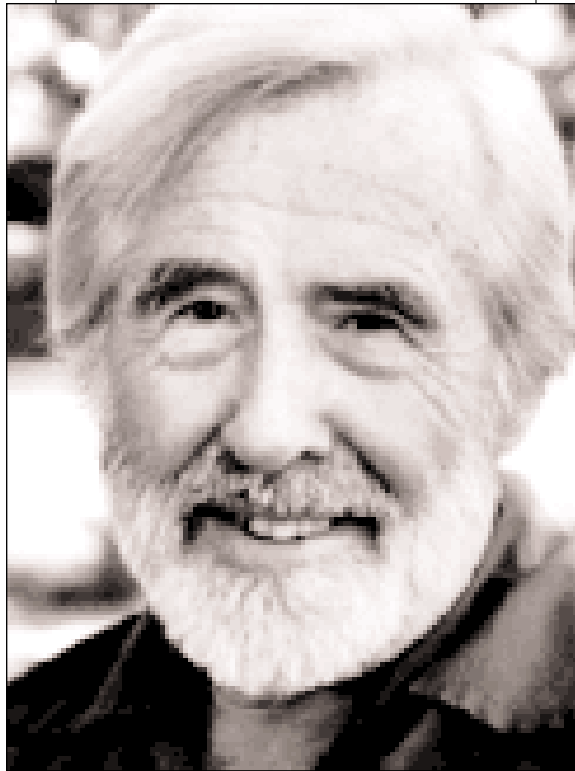
Le dimanche 28 novembre, lors de la soirée bénéfique du CEAD, j'ai assisté pour la première fois à une représentation en compagnie de plusieurs membres de notre famille et de nombreux comédiens vétérans de productions antérieures. Nous avons tous été sidérés par l'ampleur des changements apportés au texte.

au Rideau Vert

Dès le lendemain lundi, nous avons demandé à nos avocats de signaler au Rideau Vert cet accroc à la convention et de demander de rétablir le texte dans sa version originale dès la prochaine représentation publique. Les choses ont traîné jusqu'au mardi 18 h alors que nous avons reçu des procureurs du Rideau Vert une réponse dans laquelle ma prise de position était attribuée à des « critiques négatives de la mise en scène parues dans la presse » bref, notre demande était rejetée. J'ai alors téléphoné à Serge Turgeon et tenté de lui expliquer la situation, sans succès. J'ai fait suivre cet appel téléphonique d'une lettre expédiée mercredi midi dans laquelle je réitérais cette demande. Ce même soir, les avocats du Rideau Vert nous ont annoncé la tenue le lendemain matin d'un comité de direction du Rideau Vert à ce sujet. Le jeudi soir, nouveau refus par lettre de Serge Turgeon qui concluait ainsi: « J'espère qu'en recevant le chèque des droits d'auteurs que vous versera le Théâtre vous vous consolerez de la liberté que tu juges que nous avons prise. » Le lendemain, je donnais à nos avocats instruction d'entamer les poursuites que l'on sait.

Je dois préciser ici que toutes les productions des pièces de Gratien Gélinas ont affiché à peu près complet depuis leur création. Le succès de cette production-ci auprès du public n'a donc rien d'extraordinaire et ne justifie en rien cet accroc à l'intégrité de son œuvre. La dernière production en date de Bousille, avec une seule modification mineure (demandée et obtenue) à une réplique de l'Avocat, remonte à trois ans à peine. La dernière de Tit-Coq (sans modifications) ne remonte qu'à trois mois. Elles ont toutes deux très bien tenu la route. De plus, cette prise de po-

sition de principe est contraire aux seuls intérêts financiers des héritiers de Gratien Gélinas qui m'appuient tous dans cette démarche sans réserve au demeurant: en plus de s'aliéner la faveur



d'un producteur de premier niveau, ils perdent en effet le revenu de droits d'auteur d'une tournée que le Rideau Vert se proposait de faire en 2001, un projet qui se trouve annulé. En outre, s'ils font prévaloir leur bon droit devant le tribunal, ils renoncent à l'avance à tout dédommagement monétaire qu'ils pourraient toucher et entendent le verser en entier au CEAD s'il l'accepte ou à toute autre cause vouée à la création dramatique autrement.

On m'a demandé pourquoi nous n'avons pas tenté d'obtenir une injonction. Je n'ai pas retenu cette hypothèse

pour deux raisons. Premièrement, pour en obtenir une, il faut plaider le tort immédiat et irréparable; après trois semaines de représentation comme les circonstances l'ont permis, cette démonstration m'apparaissait problématique, d'autant qu'un refus du tribunal aurait donné au Rideau Vert l'apparence du bon droit à court terme. Deuxièmement, en cas de succès, l'interruption des représentations lui aurait causé un tort financier considérable sans rétablir ce bon droit pour autant.

Pour terminer, je suis véritablement navré d'une telle situation, que Serge Turgeon continue toujours d'attribuer à des « choix artistiques ou des techniques de mise en scène qui m'ont déplu », comme il l'écrivait encore le 4 janvier. La situation est pourtant simple: ou bien il a choisi délibérément de ne pas respecter la convention qu'il a signée ou bien il a agi sans y référer. Dans un cas comme dans l'autre, en fonction de la position que j'ai établie plus haut, je ne pourrais pas espérer faire respecter l'intégralité de l'œuvre de Gratien Gélinas pour le temps pendant lequel ce mandat me sera imparti dans les quarante-neuf années qui viennent en laissant passer un tel accroc à l'intégrité de son

texte sept mois à peine après son décès. Nous nous devons d'agir et nous l'avons fait dans le but de passer un message très clair à la communauté théâtrale québécoise, même si cette position nous aliène d'autres producteurs éventuels. Cela dit, le Théâtre de l'Île à Hull montera la pièce fin avril (sans modifications, m'assure son directeur) et nous sommes en pourparlers avec le théâtre des Gens de la place, de Trois-Rivières, pour les mêmes fins. L'avenir ne semble donc pas inquiétant.

Michel Gélinas

Crise de cœur d'une directrice artistique

RÉPONSE À L'ARTICLE DE GILBERT DUPUIS,
LA SOMBRE NUIT DU TNM, (VOIR DU 17 AU 23 DÉC. 98)

Dans le numéro Vol.4, no 2 du Bulletin, nous publions une lettre de Gilbert Dupuis, intitulée *La sombre nuit du TNM*, dans laquelle il critiquait le sort réservé selon lui aux poètes par la TNM lors de la Nuit de la poésie qu'organisait ce théâtre à l'automne 1999. Madame Lorraine Pintal nous a demandé de lui permettre de répondre à cette lettre dans nos pages. Vous trouverez donc cette lettre ci-dessous ainsi que la réponse que lui a faite le président de l'AQAD Robert Gurik

J'ai accepté la fonction de directrice artistique au Théâtre du Nouveau Monde en sachant fort bien que je ne ferais jamais l'unanimité. D'ailleurs l'unanimité m'inquiète; parfois elle m'angoisse. Trop de gens d'accord sur tout m'indispose et ma quête d'artiste est ailleurs. Elle se situe dans la recherche de l'impossible, dans l'expression spontanée d'une différence,

dans le refus des certitudes qui figent la pensée et freinent l'imprévisible. Comme je désirais ardemment situer la reprise des **Oranges sont vertes** dans un contexte plus large de création, la prise de parole des poètes en complément de celle anarchique et passionnée de Claude Gauvreau sur la vaste scène du TNM, m'est apparue comme une nécessité. Notre **Nuit de la poésie** est

donc née dans l'urgence. Enfant trop à terme qui défonce tout pour mieux vivre! Et ô miracle, des portes se sont ouvertes; celles des poètes et comédiens qui ont plongé follement dans l'aventure, celle de l'UNEQ qui nous a permis de trouver des sous pour engager D. Kimm, chef d'orchestre rompu à

Suite à la page 12

RÉPONSE DE ROBERT GURIK À LORRAINE PINTAL

Chère Lorraine,
J'ai bien reçu ta lettre du 26 mai à propos de la publication, dans notre dernier Bulletin (Vol. 4, n° 2), de la lettre ouverte que Gilbert Dupuis t'écrivait l'automne dernier à propos de la nuit de la poésie organisée par le TNM dans le cadre de la reprise de la pièce « Les oranges sont vertes », de Claude Gauvreau. Comme j'ai eu le loisir de te l'expliquer depuis de vive voix, cette parution faisait suite à une décision formelle de notre assemblée générale tenue le 28 novembre 1998. Lors de cette assemblée, en effet, Gilbert Dupuis a demandé la permission de lire une lettre intitulée « La sombre nuit du TNM ». Après lecture de celle-ci, il fut résolu et adopté à l'unanimité de la publier intégralement dans le prochain *Bulletin de l'AQAD*.

Nous aurions dû normalement faire paraître cette lettre dans le Bulletin du mois de février 1999. Celui-ci, comme tu le sais, était consacré aux volumineuses ententes-cadres sur la commande de textes originaux négociées par l'AQAD avec l'ACT et TUEJ. Faute d'espace, il ne nous fut pas possible d'y inclure le texte de Gilbert Dupuis. Nous avons donc dû le publier dans le numéro suivant.

Tu nous a fait remarquer à juste titre que nous aurions pu publier également la réponse à cette lettre que tu avais fait paraître dans le Journal Voir. Le secrétaire exécutif de notre association, qui agit aussi à titre de responsable de la rédaction du Bulletin, n'a été informé de l'existence de ta réponse

qu'au moment où le Bulletin était déjà sous presse. Il était donc trop tard, malheureusement, pour en obtenir copie et la publier.

Tu nous demandes de faire parvenir dès maintenant copie de ta lettre à tous les auteurs qui ont reçu le Bulletin. Compte tenu des coûts que cela occasionnerait et des ressources limitées dont nous disposons, nous ne pouvons accéder à ta requête. Je prends toutefois l'engagement de publier la lettre que tu m'as envoyée ainsi que ta réponse à Gilbert Dupuis dans le prochain Bulletin, qui devrait être publié en octobre 1999.

Nous t'avons fait parvenir la semaine dernière, à ta demande, la liste des noms et adresses des auteurs qui ont reçu le Bulletin. Peut-être souhaiteras-tu leur faire connaître directement ta position. Auquel cas, aurais-tu l'obligeance de nous en informer.

En terminant, je tiens à t'assurer que je suis personnellement désolé de cette histoire. J'aurais aimé m'en passer, comme tu dois t'en douter, et cela, d'autant plus, que sous ta direction le TNM a ouvert ses portes à la dramaturgie québécoise comme jamais depuis sa fondation.

Espérant que ces quelques explications et l'engagement de publier prochainement ta lettre dans notre Bulletin répondent à tes attentes, je te prie d'agréer, chère Lorraine, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert Gurik

Rapport d'activités 1999

La vie associative

Le conseil d'administration était composé de *Robert Gurik*, président, *Joël Richard*, vice-président, *Pierre Drolet*, secrétaire-trésorier, et d'*Élizabeth Bourget*, *Pierre Legris*, *Marie-Louise Nadeau* et *Raymond Villeneuve* administrateurs. *Élizabeth Bourget* a été cooptée comme administratrice au mois de janvier 1999.

Entre les mois d'août 1998 et de juin 1999, les administrateurs se sont réunis à huit reprises, soit les 24 août, 2 octobre, 30 octobre 1998 et les 8 janvier, 12 février, 26 mars, 30 avril, et 11 juin 1999. L'assemblée générale de l'exercice 1997-1998 a eu lieu le 28 novembre 1998.

Les membres

En date du 15 novembre 1999, l'AQAD comptait 107 membres et stagiaires en règle et détenait 160 mandats de gestion d'auteurs québécois pour la gestion du droit de représentation pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire ainsi que 118 extensions de mandat pour les niveaux collégial et universitaire.

Le siège social

Depuis le 19 janvier 1999, le siège social de l'AQAD est situé au 1231, rue Panet, Montréal (Québec). Se sentant de plus en plus à l'étroit dans ses bureaux, le CEAD a, en effet, demandé à l'AQAD de déménager. Nous ne pouvions qu'accéder à cette requête malgré les coûts, importants compte tenu de nos moyens financiers, que cela impliquait.

Le fonctionnement

Les états financiers de l'association ont été préparés par le secrétaire exécutif de l'association. Ils ont été revus par le secrétaire-trésorier de l'association, qui les a jugés conformes à la réalité. Le comptable de l'AQAD, monsieur Yves Ranger, les a également revus sommairement lors de la préparation du rap-

port d'impôt de la SoQAD pour l'année financière 1998-1999. La coordination des activités de l'AQAD est assurée depuis le 30 juillet 1996 par Michel Beauchemin.

1. Les services destinés aux membres

Les services offerts aux membres ont été, cette année encore, fort diversifiés.

- Information sur le droit d'auteur et conseils lors de la négociation de contrats de licence et/ou de commande de texte, ceci particulièrement pour les jeunes auteurs.
- Développement de notre site web.
- Administration et renégociation de l'entente financière signée entre le MÉQ et l'AQAD sur le paiement du droit d'auteur pour les représentations théâtrales données en milieu scolaire. Cette entente a permis jusqu'à maintenant aux auteurs joués de toucher en quatre ans plus de 135 000 \$ en droits d'auteur.
- Signature et négociation d'ententes collectives qui baliseront les relations entre auteurs et producteurs en matière de commande de textes.
- Préparation de contrats types de licence que les auteurs pourront utiliser dans leur négociation de gré à gré avec les producteurs.
- Financement à hauteur de 50 % de *La Prime à la création* décernée par le Fonds Gratien Gélinas pour une deuxième et dernière année.
- Offre d'ateliers de perfectionnement.
- Mise en place d'activités ayant pour but de permettre le développement de la dramaturgie québécoise, activités qui compléteront les activités offertes par le CEAD.

2. Les activités et services offerts en 1998-1999

Les activités et services offerts en 1998-1999 se sont situés dans le droit-fil de ceux offerts en 1997-1998. Ils ont permis à l'AQAD, malgré sa petite taille, de s'affirmer comme une organisation dynamique de plus en plus en mesure d'assumer le mandat qui est de le sien :

promouvoir les intérêts de tous les auteurs dramatiques québécois. Les activités et services ont suivi cette année six grands axes.

2.1 Assurer une meilleure diffusion du répertoire théâtral québécois et permettre ainsi à nos membres de se faire mieux connaître et d'améliorer leurs moyens d'existence

Cet objectif a pu être rempli principalement par le développement de notre site web grâce à l'achat, au coût de 10 000 \$, de la base de données du CEAD et à l'obtention, conjointement avec le CEAD, d'une subvention de 80 000 \$ du *Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi*. Cette subvention, qui prévoyait l'engagement de trois employés surnuméraires, nous a permis d'augmenter considérablement l'information offerte sur notre site.

Depuis l'automne 1999, les utilisateurs du site peuvent y trouver une information complète sur plus de 285 auteurs québécois : biographie ; répertoire théâtral, littéraire, télévisuel et cinématographique ; résumés de leurs œuvres théâtrales accompagnés d'extraits, de photos de production et de critiques. Ils peuvent également y consulter, parmi d'autres, les informations suivantes.

- Les textes des ententes collectives conclues par l'AQAD avec l'Association des compagnies de théâtre (ACT) et Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ) ainsi que les modalités d'application de ces ententes.
- Une information pertinente sur le droit d'auteur.
- Le résumé de l'entente financière MÉQ-AQAD ainsi que les modalités d'application de cette entente.

2.2 Conclure des ententes collectives sur les contrats de commande avec les associations de producteurs

Grande première de ce côté ! Après trois ans de négociation, l'AQAD a conclu en octobre et novembre der-

niers deux premières ententes collectives sur la commande de textes originaux avec l'ACT et TUEJ, qui produisent 80 % des créations québécoises et passent 90 % des commandes de textes. Entérinées à l'unanimité lors d'une assemblée générale spéciale de l'AQAD tenue le 6 février 1999, ces ententes balisent dorénavant toutes les commandes de textes faites par les producteurs membres de l'ACT et de TUEJ. Ces ententes, précisons-le, ne font que déterminer des conditions minimales de travail; les auteurs et producteurs demeurent donc libres de négocier des conditions plus avantageuses que celles qui y figurent.

Autre grande avancée du côté de la négociation collective: l'ACT a accepté, même si la loi sur le statut de l'artiste ne lui en créait pas l'obligation, de définir conjointement avec l'AQAD un contrat type de licence. Ce contrat, que les membres de nos deux associations pourront utiliser sur une base volontaire dès que l'ACT l'aura officiellement adopté, permettra de faciliter grandement la négociation de gré à gré de contrats de licence pour toutes les parties impliquées.

Nous avons espéré négocier un contrat de même nature avec TUEJ, qui s'y étaient dits intéressés dans un premier temps. N'ayant pu nous entendre sur la forme d'un tel contrat avec eux, nous avons préféré le définir unilatéralement, cela en tenant compte toutefois des négociations menées avec TUEJ au sujet de la licence. Mentionnons enfin que l'Association des producteurs de théâtre privé (APTP) s'est dite intéressée à définir un contrat de licence type lorsque nous serons arrivés à une entente.

Quant aux négociations entreprises en 1993 avec Théâtres Associés Inc. (TAI) et l'APTP, qu'en dire sinon qu'elles se poursuivent par médiateur(e)s — et bientôt par arbitre — interposé(e)s. Devant notre incapacité à arriver avec à un accord sur des questions aussi importantes que la propriété des droits d'auteur ou le droit d'utiliser des éléments de départ fournis par le producteur en cas de résiliation d'un contrat de commande, les cachets de commande minimums et le pourcentage à verser à la caisse de sécurité des auteurs, nous avons dû nous résigner à demander à la *Commission de reconnaissance des associa-*

tions d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) de nommer un médiateur dans les deux cas.

Commencée en février 1999, la médiation entre l'APTP et l'AQAD a permis un déblocage de la situation qui nous permet d'espérer conclure bientôt une entente avec cette association. Quant à la médiation entreprise avec TAI, elle s'est avérée un échec complet. Nous devrions donc dans les prochaines semaines demander à la CRAAAP de nommer un arbitre dont la sentence sera exécutoire.

Dernier élément à mentionner au chapitre des relations de travail, l'AQAD s'est attachée tout au long de l'année écoulée à regrouper les traducteurs et les adaptateurs œuvrant dans le champ théâtral. Nous souhaitons, en effet, négocier pour eux des conditions de travail plus acceptables que celles qui prévalent actuellement.

Nous inspirant de ce qui se fait dans l'industrie du cinéma, nous avons proposé une grille tarifaire qui détermine la rémunération d'une traduction ou d'une adaptation en fonction de l'effort que ces types particuliers d'écriture demandent comparativement à l'écriture d'une œuvre originale. Acceptée par les auteurs présents à l'assemblée générale spéciale du 6 février dernier, cette proposition constitue maintenant l'armature des demandes acheminées à ce sujet à TAI et l'APTP.

2.3 Renégocier l'entente MÉQ-AQAD et négocier avec les cégeps et universités québécois des ententes du même type

Au terme de plus d'un an de discussion, l'AQAD a signé en octobre 1999 une deuxième entente financière avec le MÉQ, cela aux mêmes conditions financières. Cette renégociation, qui s'annonçait facile, a cependant été plus ardue que prévu. Nous avons dû en effet tenir compte, dans un premier temps, des amendements apportés à la *Loi sur le droit d'auteur*, qui prévoit maintenant une exonération du paiement des droits d'auteur pour toutes les représentations données dans le cadre d'activités pédagogiques. Il a donc fallu baliser cette exception que le ministère de l'Éducation souhaitait très large.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes heurtés à nouveau à la

SACD. Celle-ci souhaitait s'exclure complètement de l'entente; elle cherchait ainsi à remettre en question le rôle de guichet unique pour le paiement du droit d'auteur dans le système scolaire que le MÉQ a confié à l'AQAD. Après de longues tractations, nous avons pu sauvegarder l'essentiel des dispositions qui encadrent notre rôle de guichet unique, soit le paiement direct par l'AQAD à la SACD des droits d'auteur dus par les écoles ayant joué des pièces figurant à son répertoire,

Nous avons par ailleurs tenté, dès le début de l'année, de négocier avec la Fédération des cégeps et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) des ententes financières qui couvriraient le paiement des droits d'auteur pour toutes les œuvres théâtrales québécoises jouées dans les cégeps et universités du Québec. Nous avons dans les deux cas fait face à une fin de non-recevoir.

La Fédération des cégeps s'est, en effet, dite satisfaite de la situation actuelle où chaque collègue négocie à la pièce, selon elle, les droits d'auteur. Quant à la CREPUQ, elle a affirmé que ses institutions membres jouissent d'une exemption complète sur le paiement de droit d'auteur pour toutes les œuvres théâtrales jouées dans un cadre académique en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, telle qu'amendée récemment.

Confrontée à cette situation, l'AQAD s'est trouvée face à deux alternatives:

- entreprendre des procédures judiciaires coûteuses pour faire reconnaître ses droits ou
- utiliser les mandats de gestion accordés par une majorité d'auteurs à l'AQAD pour toutes les représentations données dans les institutions d'enseignement collégiales et universitaires et faire de la SoQAD une véritable société de gestion qui négocierait avec toutes les personnes ou institutions intéressées à monter une œuvre québécoise.

La seconde alternative nous a semblé la plus prometteuse car elle nous permettra de consolider la SoQAD à un moment où de plus en plus d'auteurs souhaitent que l'AQAD développe ses activités dans les domaines

de la négociation et de la perception du droit d'auteur. Une telle évolution demande, il va sans dire, des ressources importantes dont l'AQAD, comme nous le verrons ci-après, ne dispose pas... encore.

2.4 Développer les activités de la Société québécoise des auteurs dramatiques (SoQAD)

La SoQAD ne gère présentement que l'entente financière signée par l'AQAD et le MÉQ. Pourtant de nombreux autres besoins existent :

- percevoir les droits d'auteurs pour les représentations théâtrales données dans les collèges et les universités québécoises;
- percevoir les droits d'auteur dus par les diverses troupes amateurs ou groupes communautaires qui utilisent des œuvres du répertoire québécois;
- percevoir les droits de reprographie pour les textes dramatiques non publiés professionnellement, textes qui représentent près de 80 % du répertoire;
- suppléer au refus des agents d'artistes de représenter un nombre grandissant d'auteurs;
- signer avec des sociétés de perception étrangères des accords de réciprocité pour la gestion de leur répertoire au Québec.

La tâche est lourde, urgente. Elle nécessite cependant des moyens considérables que nous n'avons pas, car nos demandes de subvention n'ont pas été acceptées jusqu'à maintenant. Nous sommes cependant revenus à la charge et avons présenté au CALQ une nouvelle demande de subvention au projet de 120 000 \$, répartie sur trois ans. Celle-ci nous permettra si nous l'obtenons de développer notre société de gestion qui, après quelques années, sera en mesure d'autofinancer ses activités. Cela, surtout, si elle peut s'appuyer sur un site web par lequel transiterait non seulement l'information, mais aussi la plupart des transactions financières qu'aurait à effectuer la SoQAD.

2.5 Offrir des activités de formation continue sur mesure aux auteurs dramatiques

Pour améliorer leurs conditions d'existence, les auteurs dramatiques

doivent pouvoir recevoir des formations complémentaires qui leur permettront soit de mieux maîtriser les aspects juridiques du métier d'auteur, soit de s'initier aux techniques d'écriture utilisées dans des formes littéraires différentes : télévision, cinéma, multimédia...

Grâce à des subventions obtenues du Comité régional de développement de la main-d'œuvre dans le secteur culturel, nous avons pu offrir, au mois de juin 1999, un atelier de scénarisation pour la télévision et le cinéma ainsi qu'un atelier portant sur le droit d'auteur, les contrats de licence, les modes de rémunération, etc. Ces subventions nous ont été accordées à nouveau cette année; nous pourrions donc offrir en février 2000 trois nouveaux ateliers qui porteront sur le métier d'auteur, la scénarisation cinématographique et la scénarisation de produits multimédias.

Mentionnons, enfin, au chapitre de la formation que l'AQAD a adhéré au mois d'avril au nouveau Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) et que le secrétaire exécutif de l'Association a été élu membre du conseil d'administration de cet organisme comme représentant du Collège littérature.

2.6 Développer le volet « Soutien au développement dramaturgique » du mandat de l'AQAD

L'entente MÉQ-AQAD nous a permis d'accumuler des fonds qui doivent être consacrés au développement de la dramaturgie québécoise. Le seul usage que nous ayons fait de ceux-ci jusqu'à maintenant a été de contribuer en 1997 et 1998 au financement de la *Prime à la création* décernée par le fonds Gratien-Gélinas, cela au coût de 11 500 \$.

Avec les sommes restantes, nous nous proposons dès l'an prochain de doter, dans la limite de nos moyens, la communauté des auteurs québécois d'un nouvel outil le *Laboratoire de pré-production*. Celui-ci aura lieu du 21 mars au 1^{er} avril 2000. Une seule consigne à respecter par les six auteurs qui y participeront : dépasser la lecture publique, genre que défend fort bien le CEAD.

Organisé en collaboration avec l'Écomusée du Fier Monde, le *Laboratoire de pré-production* mettra à la dis-

position de chacun des auteurs un espace où ils auront le loisir de mener à terme un projet artistique qui leur tient à cœur. Dans le cadre de ce laboratoire, l'AQAD fournira une salle, deux soirs, à chaque participant et prendra en charge dans certaines limites les frais de promotion et de coordination.

3. Les activités de représentation effectuées

Nous avons mené tout au long de l'année plusieurs activités dans ce domaine.

1. Le développement rapide de l'industrie du multimédia soulève de nombreux problèmes reliés à la tarification et à la perception du droit d'auteur. La *Table des créateurs pour l'infomoute* — dont nous faisons partie avec l'UNEQ, le RAAV, la SARDeC, la SPACQ et le Conseil des métiers d'art du Québec — s'est donc attachée à élaborer une politique sur la tarification des œuvres employées dans les produits multimédias, en particulier les cédéroms et les sites web.

Pour ce faire, elle a réalisé une étude de faisabilité sur l'opportunité de créer un guichet unique pour la perception du droit d'auteur pour toutes les œuvres incorporées dans les produits multimédias (cédéroms ou sites web). Le secrétaire exécutif de l'AQAD, qui est également depuis le mois de septembre 1998 le coordonnateur de la *Table des créateurs*, a assumé la supervision et la réalisation de cette étude.

2. L'AQAD et le CEAD disposent maintenant de sièges distincts au Conseil d'administration du Conseil québécois du théâtre, à la suite d'une décision prise lors du 8^e Congrès du CQT tenu les 28 et 29 mars 1998 derniers. L'AQAD, qui est représentée au Conseil par le secrétaire exécutif de l'Association, a donc pris part tout au long de l'année aux délibérations de cet organisme, où elle a surtout défendu la nécessité d'obtenir une hausse des sommes accordées au théâtre par les différents organismes de subvention.

Mentionnons aussi que, depuis le mois d'octobre, Michel Beauchemin représente le CQT à la Coalition pour la diversité culturelle, à titre de remplaçant du président du CQT, Alain Fournier, présentement en tournée en Europe et en Asie.

3. Notre association, enfin, est intervenue auprès du CALQ à plusieurs reprises au cours de la dernière année pour contester sa politique de subventions aux associations d'artistes; cette contestation a été menée conjointement avec l'APASQ, la SARDeC et la SPACQ. Ces démarches ont permis à l'APASQ et à l'AQAD d'obtenir, le printemps dernier, le maintien de leurs subventions de fonctionnement actuelles — 15 000 \$ par an — jusqu'en juin 2002.

Nous n'entendons pas toutefois lâcher prise. Nous exigeons toujours, premièrement, de continuer à être subventionnés au fonctionnement au-delà de 2002 et, deuxièmement, de recevoir une subvention plus importante, 30 000 \$ par an par exemple. Nous avons donc fait parvenir, conjointement avec la SPACQ, un mémoire à la Commission parlementaire de la culture qui doit évaluer la performance du CALQ et de la SODEC au cours des cinq dernières années. Suite à ce dépôt, nous avons été invités à comparaître devant la Commission le 9 février prochain.

En guise de conclusion

L'année 1998-1999 a permis de consolider et de développer les activités menées en 1997-1998. Le bilan que

nous en faisons est donc dans une large mesure positif.

- Nous avons pu conserver un nombre important de membres.
- Les négociations que nous avons entreprises avec les quatre principales associations de producteurs de théâtre nous ont permis de signer deux premières ententes collectives sur la commande de textes avec l'ACT et TUEJ; elles nous permettront également de doter bientôt les auteurs, qui travaillent avec des producteurs membres de ces deux associations, de contrats types qui faciliteront la négociation des contrats de licence.
- L'entente financière MÉQ-AQAD a été renégociée pour quatre ans, soit jusqu'en juillet 2002, ce qui nous assure une base de financement stable à moyen terme. Cette entente nous a permis en quatre ans de redistribuer sous une forme ou une autre plus de 135 000 \$ aux auteurs dramatiques québécois.
- Les diverses représentations que nous avons faites — toujours en collaboration avec d'autres intervenants — ont rendu possible une meilleure représentation des artistes au CQT; elles nous assureront également un financement récurrent et plus stable pour les trois prochaines années.

- Enfin, nous serons en mesure encore cette année d'offrir à nos membres de nouveaux services dans les domaines de la formation continue et du développement dramaturgique.

Cet ensemble de réalisations n'empêche pas que nous aurions souhaité en faire davantage. La faiblesse de nos moyens ne nous l'a pas permis. Nous ne disposons toujours, en effet, d'une permanence que deux jours et demi par semaine et devons par conséquent compter, beaucoup, sur le bénévolat.

Nous avons donc dû, comme l'année dernière, mener nos négociations avec les diverses associations de producteurs plus lentement, ce qui retarde la conclusion des ententes collectives destinées à baliser la pratique de l'écriture dramatique au Québec. Nous n'avons pu, par ailleurs, commencer à développer davantage les activités de la SoQAD, ce qui nous aurait permis de faire avancer nos négociations avec la Fédération des cégeps et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

Il nous faut donc espérer que le CALQ augmente un jour notre subvention au fonctionnement et accepte le projet de développement de la SoQAD, que nous lui avons soumis pour la deuxième année consécutive.

Nouvelles brèves... Nouvelles brèves...

Atelier de scénarisation cinématographique

L'AQAD vous offre encore cette année la possibilité de vous inscrire à un atelier de scénarisation de long métrage qui vous permettra de vous initier aux techniques d'écriture spécifiques au cinéma. *L'atelier sera donné par Robert Gurik, président de l'AQAD bien sûr, mais aussi scénariste réputé et chargé de cours en scénarisation à l'UQAM.*

L'atelier explorera les aspects suivants: le vocabulaire cinématographique; le plan de scénarisation; l'idée du scénario: l'ouverture, les points pivots de la structure et le dénouement; la grille des personnages principaux; le synopsis; la construction séquentielle et séquence; les mécanismes d'écriture cinématographique (confrontation et transition); le contrôle du rythme, de l'émotion et de l'intérêt; la scénarisation dialoguée; le scénario final; les histoires classiques du cinéma.

L'atelier comportera également le visionnement d'extraits de films:

Une histoire simple, de J.-C. Sautet et J.-L. Labadie, *Pain et chocolat*, de F. Brusati, et *Nous nous sommes tant aimés*, de Ettore Scola

Nombre de places: 8 (3 ou 4 places sont encore disponibles)

Durée du cours: Deux jours, 16 heures

Horaire: Les samedis 26 février et 4 mars 2000

Exigence particulière: Les participants doivent se présenter avec un projet de scénario de long métrage d'environ cinq lignes.

Inscription: Michel Beauchemin (514-596-3705)

Les activités et services prévus en 1999-2000

Les activités et services prévus en 1999-2000 nous permettront de poursuivre les efforts faits au cours des dernières années. Ils suivront cinq grands axes.

1. Poursuivre le développement de notre site web

Bien que nous n'ayons pas obtenu le renouvellement de la subvention que nous a accordée le *Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi*, nous tenterons malgré tout de réaliser les éléments de notre projet que nous n'avons pu réaliser cette année : la recherche sur les modes de paiement électronique utilisables sur les sites web ; le développement du volet droit d'auteur ; la création d'une rubrique nouveautés et d'un forum de création et de discussion en ligne ; enfin, la création d'une banque de textes dramatiques en ligne.

2. Appliquer les ententes collectives sur la commande de textes négociées cette année et conclure les négociations avec TAI et l'APTP

Nous avons négocié l'an dernier des ententes collectives avec l'ACT et TUEJ. Il s'agira maintenant de mettre en place les procédures nécessaires à leur application facile. Nous devons également poursuivre les efforts déployés pour conclure des ententes similaires avec TAI et l'APTP. Compte tenu des processus de médiation et d'arbitrage en cours, il est permis d'espérer terminer l'année 1999-2000 dotés de quatre ententes collectives sur la commande de texte... ce qui nous permettrait de passer, sept longues années plus tard, à autre chose.

3. Développer les activités de la SoQAD

Le développement de la SoQAD est un préalable à la négociation d'ententes avec les cégeps et universités pour la perception des droits d'auteur, pour les représentations théâtrales qui y sont

données, ainsi qu'à une meilleure rémunération des auteurs. Nous devons donc tenter développer cet aspect de nos tâches quoi qu'il arrive.

4. Mettre en place le Laboratoire de préproduction

L'AQAD n'avait pu jusqu'à maintenant favoriser par ses propres moyens le développement de la dramaturgie québécoise. La mise en place du *Laboratoire de préproduction*, qui offrira de nouvelles possibilités de diffusion à ses auteurs membres, lui permettra enfin de le faire.

5. Offrir des services de formation continue à ses membres

Deux activités de formation ont été offertes cette année. Nous les offrirons à nouveau l'an prochain avec quelques modifications et y ajouterons un atelier d'écriture pour le produit multimédia, qui devrait constituer un débouché intéressant au cours des prochaines années.

Nouvelles brèves... Nouvelles brèves...

Reçus aux fins d'impôt

Les membres en règle de l'AQAD pour l'année fiscale 1999 recevront leur reçu d'ici la fin du mois de février... accompagné de l'avis de renouvellement de la cotisation pour l'an 2000.

Le site web de l'AQAD

Vous faites maintenant partie des 286 auteurs dont l'œuvre est présentée sur le site web de l'AQAD. Passez faire un tour (www.aqad.qc.ca) et faites-nous savoir (info@aqad.qc.ca) ce que vous pensez du traitement que nous vous avons réservé. Nous n'aurions pu développer notre site comme nous l'avons fait sans le travail abattu, depuis un an, par Carole Gardner et Marie-France Marsot que nous avons pu engager grâce à une subvention obtenue du Fonds de lutte contre la pauvreté. Nous ne saurions trop les remercier pour leur

contribution au développement des activités de l'AQAD.

Les auteurs qui ne sont pas répertoriés sur le site pourront l'être au cours de l'hiver 2000, s'il nous font parvenir les informations nécessaires bien entendu. Quant aux auteurs qui y figurent déjà, ils peuvent également nous faire parvenir les informations qu'ils aimeraient voir ajouter dans leurs pages, et ce, le plus tôt possible.

Les Laboratoires de l'AQAD

Le Laboratoire de préproduction aura lieu tel que prévu du 21 mars au 1^{er} avril 2000 à l'Écomusée du Fier Monde. Sept auteurs membres de l'AQAD - Marthe Mercure, Reynald Viel, Guy Beausoleil, Lori, Jean Régner, et Diane-Andrée Bouchard - proposeront alors au public leur dernière création encore en chantier. Un premier rendez-vous dramaturgique avec l'AQAD et ses membres à ne pas manquer!

Crise de cœur d'une directrice artistique

Suite de la page 6

toutes les nuits fauves de poésie à Montréal; celles des employés du TNM qui se sont défoncés pour que ça lève et enfin celles d'un public jeune, vibrant, enthousiaste qui nous a suivis de 1h à 6 h du matin sans l'ombre d'une fatigue venue alourdir leurs paupières de noctambules. Mais voilà! Dans la frénésie des préparatifs, pas moyen de trouver les fonds nécessaires pour réaliser décemment le projet! Le temps étant notre pire ennemi, tout est devenu, trop gros, trop gras, trop tard! Qu'à cela ne tienne! **Les journées de la culture**, cadre dans lequel a été présentée la nuit de poésie du TNM (faut-il sans cesse le rappeler!) invitent la population québécoise à s'approprier sa culture par la tenue d'événements improvisés où la chaleur humaine fait office de salaire et où de toute façon, il n'est absolument pas question d'argent, de monnaie, de money ou de quoi que ce soit d'autre qui en ait l'odeur. Et voilà où la réalisation d'une nuit de poésie a pris sa source: dans le désir tout simple de partager avec un public trop rare au TNM la passion des mots. De savoir qu'on défriche un terrain trop inexploré chez nous. D'amorcer ce qui pourrait devenir **les nuits de poésie du TNM**, une par année, avec bien sûr, dans l'avenir, des moyens plus grands pour les réaliser. Non Gilbert Dupuis! On n'est pas assez stupides pour vouloir reproduire les mêmes conditions de misère à chaque fois. Au début, on fend la glace et ensuite on se donne les moyens pour que ça ne gèle plus!

Après ce préambule, nécessaire à mon avis, venons-en à la lettre. Une lettre. Que dis-je? C'est presque faire insulte aux mots que de qualifier ce torchon truffé de mensonges, une lettre. Mais bon! Droit au but! J'espère que vous aurez compris en lisant ce qui précède

que **la Nuit de poésie** du TNM n'a pas été conçue comme une pub pour mousser la vente des **Oranges sont vertes**. Le respect que j'éprouve envers Claude Gauvreau me donne lieu de croire que ce géant n'a pas besoin d'activités périphériques pour rejoindre un public de plus en plus initié à son théâtre. Avant



même d'annoncer notre nuit de poésie, nous faisons salle comble pour les représentations des **Oranges sont vertes** et nous envisagions déjà lever nos suppléments. De plus, je ne suis pas engagée par un conseil d'administration pour faire du bruit. Le TNM ne manque pas de tribune pour faire entendre sa voix. Le bruit vient d'ailleurs. C'est une fausse sirène d'alarme qui tente de dénoncer les injustices mais qui étrangement, adopte le ton de la frustration et du dénigrement adopté franchement par la critique ambiante. Vous êtes à l'emploi de qui monsieur Dupuis? Qui servez-vous dans votre plaidoyer? J'ose croire que si la cause des poètes vous tenait tant à cœur, vous auriez pris la peine de me rejoindre personnellement et nous aurions pu discuter en profondeur du malaise social dans lequel nous nous débattons tous et

qui veut que oui, les artistes subventionnent encore l'art que nous défendons? Mais non! Nous vivons à l'ère du sensationnalisme! Ce même sensationnalisme que vous dénoncez! Dans les journaux! Une bon règlement de compte et les chrétiens retourneront chez eux repus et contents. Si vous aviez pris la peine de me rejoindre, j'aurais dépisté vos mensonges, j'aurais dénoncé vos sarcasmes, j'aurais éclairé votre sombre vision de cette nuit euphorique. Qui est ce Maurice à qui on aurait refusé un billet de théâtre pour le spectacle? Tous ceux et celles qui ont exprimé le désir de voir la production ont pu le faire. Sans négociation. Avec plaisir. Simplement. Et le chapeau! Honteux de passer le chapeau au TNM? Le vaisseau amiral de notre culture se permet de passer le chapeau pour payer ses artistes. Inacceptable! Et en plus, la directrice artistique qui s'est fait un devoir de verser équitablement à tous les artistes de la soirée (comédiens des **Oranges sont vertes** compris) le montant recueilli a commis le geste odieux de faire parvenir un maigre chèque aux poètes. Qu'aurait-il fallu faire? Le garder car le montant aurait fait rire un mort. Mieux vaut en pleurer! Et jurer de faire mieux la prochaine fois! Enfin! Bref! Je pourrais continuer pendant des pages et de pages car en donnant libre cours à votre rage, vous avez réveillé la mienne que je croyais bien tapie sous mon armure de directrice artistique. Mon armure est devenue ma cage thoracique et c'est le cœur qui est en crise. Car dans **la Nuit de poésie du TNM**, c'est de générosité de cœur dont il était question. Mais ça, vous ne l'avez probablement pas saisi.

Lorraine Pintal
Metteur en scène des
ORANGES SONT VERTES
Directrice artistique du TNM.